VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, le 25 Août 1909.

Excellente Occasion pour Acquérir Propriété Améliorée et Rémunératrice Dans le Deuxième District.

No 3115 RUE DE SOTO
COTTAGE SIMPLE COMMODE.

Nos 3112-3114 rue De Soto,
COTTAGE DOUBLE RETIRE DE LA BANQUETTE ET ELEVE DE TERRE.

Nos 3108-3110 rue De Soto,
Elégant Cottage Double Elevé de Terre.

Maison à Deux Etages,
Rue Lopez, près de la rue St-Philippe, avec Terrains Extra Contigus.

Nos 3122-3124 RUE DE SOTO,

Charmant Cottage Double Elevé de Terre et Retiré de la Banquette.

HENRY REGGIO ET ALS vs RUTH SNAER ET ALS, MINEURS.

No 90,145—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 25 août 1909 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 14 juillet 1909, lequel dit jugement a été signé en Cour ouverte le 20 juillet 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et appartenances de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 413) borné par les rues Lopez et St Philippe, Dumaine et Sa cedo désignée par le numéro sept et mesurant plus ou moins vingt neuf pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent pieds ledit lot numéro sept formant le coin des rues, Lopez et St Philippe.

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages retirée du trottoir, contenant 2 chambres à chaque étage à en galerie sur le devant et l'étage en per ere.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et appartenances de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 413 borné par les rues Lopez et St Philippe, Dumaine et Sa cedo désigné par le numéro sept et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent pieds ledit lot numéro sept formant le coin des rues, Lopez et St Philippe.

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages retirée du trottoir, contenant 2 chambres à chaque étage à en galerie sur le devant et l'étage en per ere.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 413 borné par les rues Lopez et St Philippe, Dumaine et Sa cedo désigné par le numéro sept et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent pieds ledit lot numéro sept formant le coin des rues, Lopez et St Philippe.

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages retirée du trottoir, contenant 2 chambres à chaque étage à en galerie sur le devant et l'étage en per ere.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges et appartenances de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 413 borné par les rues Lopez et St Philippe, Dumaine et Sa cedo désigné par le numéro sept et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent pieds ledit lot numéro sept formant le coin des rues, Lopez et St Philippe.

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages retirée du trottoir, contenant 2 chambres à chaque étage à en galerie sur le devant et l'étage en per ere.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges et appartenances de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 413 borné par les rues Lopez et St Philippe, Dumaine et Sa cedo désigné par le numéro sept et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent pieds ledit lot numéro sept formant le coin des rues, Lopez et St Philippe.

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages retirée du trottoir, contenant 2 chambres à chaque étage à en galerie sur le devant et l'étage en per ere.

Conditions — Un tiers en plus comptant et le balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de cette vente devant être démontrée par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, les autres propriétés d'vant être assurées par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et acquéreur devant payer en plus et en dessus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1909, et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication et en devant pas recevoir les oyers des dites propriétés qu'après le passage de l'acte d'achat.

Le notaire de vente pardevant J. F. Mesmier, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'encanteur devant être autorisé de signer les actes de vente et de recevoir le prix d'achat.

25 juil—26—août 1 8 15 22 25

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Mme Barbara Steurer

Veuve en premières noces de James Doyle et en secondes noces de Jean [illegible] Baptiste Keifer.

No 89 934 [illegible] District pour la paroisse d'Orléans

JEUDI 5 Août 1909, à Midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

L'Elégant Cottage Double,

Nos 822--824 rue Douzième.

En vertu d'un ordre de l'Honorable le Cour Civile de District rendu dans l'affaire ci-dessous mentionnée, le 30 juin 1909, je vendrai au plus offrant et dernier ci-dessus nommés, ce [illegible]

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quartier dit de cette ville de Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 97 borné par les rues Douzième, Laurel, Treizième et Annonciation, désigné par le No sur le plan dressé par Hugh Grant voyer de ladite ville de Lafayette, daté du 24 juin 1845, ledit lot de terre mesurant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Douzième entre les rues Annonciation et Laurel sur cent vingt six pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur le côté contigu au lot No 1 et cent vingt six pieds un pouce et une ligne de profondeur sur la ligne contiguë au lot No cinq et trente pieds quatre pouces et deux lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de cette vente devant être démontrée par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, Notoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer en dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1909 l'acte de vente pardevant Eus Rosez, notaire, et déposer 10 pour cent chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

4 juil—4 11 18 25—août 1 5

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Troisième District,

Cottage Simple 2029 Rue Lapeyrouse,

Près de Galvez.

Deux Terrains, Extra Grands, Rue Lapeyrouse,

Entre Johnson et Galvez, Cottage Contigu.

Cottages Simples, 1618 et 1620 Rue Galvez,

Près de Lapeyrouse, avec chemin pour voitures.

Cottage Double, 1625 et 1627 Rue Dorgenois,

Près de Lapeyrouse.

Beau Terrain Contigu, Rue Dorgenois,

Entre les rues Lapeyrouse et Onzaga.

Ces Propriétés sont près du Marché, Eglises Ecoles, Prisons et Publiques.

Les rues Lapeyrouse et Dorgenois sont pavées en asphalte, et le voisinage est des meilleurs.

Joseph Barchal et als vs les mineurs Marché. No 85,712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 1er jour de juillet 1909, et signé le 7me jour de juillet, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Onzaga, mesurant plus ou moins trente-deux (32) pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage simple 20-9 rue Lapeyrouse contenant cinq chambres, grande galerie, grand chemin pour voiture et cour.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Onzaga Lapeyrouse Johnson et Galvez, désignés par les Nos 5 et 6, mesurant chacun trente-un-an (31) pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt-cinq (125) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Galvez Lapeyrouse, Onzaga et Johnson, dans l'Ilet No 1027, désigné par la lettre C, mesurant trente-et-un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Galvez, cinquante-six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, ce quatre-vingt-dix (90